

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 23
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

L'an deux mille vingt, le dix-juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 04 juin 2020

PRESENTS : M. MICHEL Jean-Marc, Mme ESCHALIER Cathy, M. CAPIOD Thierry, Mme LAURENT Josy, M. GADILHE Sébastien, Mme RAYNARD Christiane, Mme RICHARD Annie, Mme LAPIERRE Marie-Jeanne, M. GSEGNER Gérard, M. BRUEYRE Jean-Louis, M. FAUCUTT Georges, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, M. THIBON Hubert, Mme COLOMB Cathy, Mme BONIN Virginie, M. BONNET Franck, M. AUBANEL Jean, Mme LOPEZ MALTEZ Vera, Mme SOUTEIRAN Floriane, M. BROCHE Nicolas, M. MANIFACIER Jean-Paul, Mme CAREMIAUX Paulette.
PROCURATION : M FROMENT Arnaud à M. MANIFACIER Jean-Paul.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme RAYNARD Christiane assistée de Mme BISCARAT Marie-Hélène, DGS.

Ordre du Jour :

Désignation des membres des diverses commissions communales,
Désignation des représentants dans les organismes extérieurs,
Décision Modificative budgétaire numéro 1 au budget principal,
Occupation du domaine public : mesures exceptionnelles suite à la crise sanitaire et désignation d'un ou d'élus référents pour tous les marchés,
Informations et questions diverses

Validation du procès-verbal du conseil du 27 mai 2020 :

Jean Paul MANIFACIER fait les remarques suivantes :

Page 2 ce n'est pas Annie Richard qui a fait l'appel mais c'est lui,

Page 3 c'est «le maire» et non «le président»,

Il avait demandé une copie par rapport à la question de savoir si les maires délégués sont ou non adjoints de par la loi : il ne l'a pas reçue,

Par rapport au local de l'ancienne école maternelle, une décision de principe avait été adoptée par l'équipe précédente pour l'aménagement du plateau ; pour le moment, les études demandées par la Communauté de Communes pour aménager cet espace sont bloquées et la présidence de la Communauté de Communes a adressé un courrier au Maire pour une réponse du Conseil Municipal des Vans. Il avait été décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil, ce qui n'a pas été fait. Jean-Marc MICHEL propose d'en débattre en questions diverses.

Demande de vote pour valider le PV du CM du 27.05.2020 : voté à l'unanimité.

Désignation des membres des diverses commissions communales (D2020-065)

Suite à la réunion informelle du lundi 8 juin, la répartition des commissions communales est proposée comme suit :

		ANIMATIONS	CULTURE
MICHEL	Jean-Marc	OUI	OUI
ESCHALIER	Cathy	OUI	OUI
LAURENT	Josy	OUI	OUI
BROCHE	Nicolas	OUI	OUI
BRUEYRE	Jean-Louis	OUI	OUI
SOUTEIRAN	Floriane	OUI	OUI
CAPIOD	Thierry		OUI
BONIN	Virginie	OUI	OUI
AUBANEL	Jean	OUI	OUI
LOPES MALTEZ	Véra	OUI	OUI
RICHARD	Annie	OUI	OUI
RIEU FROMENTIN	Françoise		OUI
FROMENT	Arnaud		OUI

		COMMUNICATION JUMELAGE
MICHEL	Jean-Marc	OUI
ESCHALIER	Cathy	OUI
RAYNARD	Christiane	OUI
RIEU-FROMENTIN	Françoise	OUI
BROCHE	Nicolas	OUI
COLOMB	Cathy	OUI
SOUTEIRAN	Floriane	OUI
AUBANEL	Jean	OUI
LOPES MALTEZ	Véra	OUI

		DEVELOPPEMENT ECONOMIE LOCALE
MICHEL	Jean-Marc	OUI
ESCHALIER	Cathy	OUI
GADILHE	Sébastien	OUI
RIEU-FROMENTIN	Françoise	OUI
BONNET	Franck	OUI
BROCHE	Nicolas	OUI
RICHARD	Annie	OUI
FAUCUIT	Georges	OUI
BRUEYRE	Jean-Louis	OUI
BONIN	Virginie	OUI
AUBANEL	Jean	OUI
LOPES MALTEZ	Véra	OUI

		FINANCES	PERSONNEL
MICHEL	Jean-Marc	OUI	OUI
ESCHALIER	Cathy	OUI	OUI
GADILHE	Sébastien	OUI	OUI
RIEU-FROMENTIN	Françoise	OUI	OUI
LAPIERRE	Marie-Jeanne	OUI	OUI
THIBON	Hubert	OUI	OUI
LAURENT	Josy	OUI	OUI
BROCHE	Nicolas		OUI
RICHARD	Annie	OUI	OUI
FAUCUIT	Georges	OUI	OUI
AUBANEL	Jean	OUI	OUI
MANIFACIER	Jean-Paul	OUI	
CAREMIAUX	Paulette		OUI

		SANTE	SPORTS	JEUNESSE
MICHEL	Jean-Marc	OUI	OUI	OUI
ESCHALIER	Cathy	OUI	OUI	OUI
GADILHE	Sébastien	OUI	OUI	OUI
THIBON	Hubert	OUI	OUI	
LAURENT	Josy	OUI	OUI	OUI
FAUCUIT	Georges	OUI	OUI	OUI
SOUTEIRAN	Floriane			OUI
AUBANEL	Jean	OUI	OUI	OUI
CAREMIAUX	Paulette	OUI		

		SOCIAL	VIE SCOLAIRE
MICHEL	Jean-Marc	OUI	OUI
ESCHALIER	Cathy	OUI	OUI
RAYNARD	Christiane	OUI	OUI
RIEU-FROMENTIN	Françoise	OUI	
LAPIERRE	Marie-Jeanne	OUI	OUI
THIBON	Hubert	OUI	
BROCHE	Nicolas	OUI	
FAUCUIT	Georges	OUI	
COLOMB	Cathy	OUI	OUI
SOUTEIRAN	Floriane	OUI	

		TRAVAUX	URBANISME	VOIRIE	ESPACES VERTS	BATIMENTS COMMUNAUX CIMETIERES
MICHEL	Jean-Marc	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ESCHALIER	Cathy	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
GADILHE	Sébastien	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
RIEU-FROMENTIN	Françoise	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
BONNET	Franck	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

LAPIERRE	Marie-Jeanne	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
THIBON	Hubert	OUI	OUI	OUI		
RICHARD	Annie	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
FAUCUIT	Georges	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
BRUEYRE	Jean-Louis	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
SOUTEIRAN	Floriane	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
CAPIOD	Thierry	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
BONIN	Virginie	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
LOPEZ MALTEZ	Vera	OUI	OUI	OUI	OUI	
MANIFACIER	Jean-Paul		OUI			OUI
CAREMIAUX	Paulette					OUI
FROMENT	Arnaud	OUI				

Jean Paul Manificier pose les questions suivantes : il y a des mélanges dans les commissions entre commissions facultatives et commissions réglementaires qui ne sont pas dans le tableau ; la majorité estime que le travail a été fait lundi en réunion préparatoire ; on ne sait pas comment elles vont être présidées, ni le nombre de personnes : on ne peut pas être à tout ; les personnes extérieures seront-elles intégrées dans des comités ? À voir ultérieurement ; Pourquoi n'y-a-t-il pas de commission environnement ? La majorité estime que cette question doit être transversale.

Concernant la commission sociale et vie scolaire, le CCAS était une commission à part et les cimetières étaient inclus dans le CCAS. Jean Marc Michel dit que les cimetières peuvent être considérés comme un bâtiment communal (entretien) donc on peut les mettre dans la commission Travaux.... (le cimetière est un terrain de la commune, s'il est sale, on nous le fait remarquer). Paulette CAREMIAUX rappelle le travail accompli et dit que ce domaine lui tient à cœur. Gérard GSEGNER dit que le problème des poubelles est un problème à voir par la commission (peut être mettre des petits containers plus proches de l'entrée).

Sur l'organisation des commissions, Jean-Paul MANIFACIER dit qu'il y a 7 commissions partagées en plusieurs parties. Si on les divise en 4 ou 5 il doit être difficile de travailler dans chaque colonne de commissions. Il ne s'est pas situé. Il cite néanmoins la participation de la minorité :

Commission Culture - Animation : Arnaud FROMENT.

Travaux : Arnaud FROMENT.

Finances : Jean Paul MANIFACIER - Personnel : Paulette CAREMIAUX

Santé : Paulette CAREMIAUX

Urbanisme : Jean Paul MANIFACIER,

Bâtiments communaux : Jean Paul MANIFACIER, Paulette CAREMIAUX (cimetières)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions : Jean-Paul MANIFACIER avec procuration d'Arnaud FROMENT, Paulette CAREMIAUX) :

- **ACTE** la création des commissions comme énoncées ci-dessus,
- **DESIGNE** les membres du Conseil Municipal appelés à siéger dans ces commissions selon les tableaux ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Après les explications de la Directrice des Services sur les changements au niveau de la composition des commissions réglementaires, elles sont définies comme suit :

Commission d'Appel d'Offres – Délégation de services publics – Jury de concours : 3 titulaires : Thierry CAPIOD – suppléante: Annie RICHARD - Josy LAURENT – suppléante: Françoise RIEU-FROMENTIN - Arnaud FROMENT - suppléant : Jean-Paul MANIFACIER

Commission Communale des Impôts Directs : une liste de 32 noms devant être fournie au Services Fiscaux, il est décidé de mettre les 22 membres du Conseil (le Maire y étant de droit) et de solliciter 10 personnes extérieures s'intéressant aux affaires communales. A finaliser au prochain Conseil.

Jean-Paul MANIFACIER annonce une réunion programmée le 18 juin avec ECOFINANCE pour travailler sur les taxes locales. Cette réunion est organisée par la Communauté de Communes. Un élu de chaque commune a reçu une invitation. Mme LAURENT précise qu'elle participera avec Marie-Hélène BISCARAT.

Commission de contrôle des listes électorales :

Majorité : 3 personnes : Cathy COLOMB – Georges FAUCUIT – Annie RICHARD

Minorité : 2 personnes : Paulette CAREMIAUX – Arnaud FROMENT

Désignation des membres élus des Centres Communaux d'Action Sociale (D2020-066)

Jean Paul MANIFACIER voulait un seul CCAS et l'a exprimé pendant sa campagne électorale. Il pense qu'il n'est pas normal qu'il y ait 4 CCAS, ça complique les choses et amène à des décisions différentes sur le même territoire. Il pourrait y avoir moins de réunions. Il suffirait de faire une ligne séparée pour les 4 repas. Une seule structure mais les mêmes aides pour l'ensemble de la structure. Si on reste sur 4 CCAS, la minorité ne participera pas.

Jean Marc MICHEL dit que la majorité respecte la position de la minorité mais n'a pas la même vue et reste sur une proposition de 4 CCAS.

		CCAS LES VANS
MICHEL	Jean-Marc	OUI
ESCHALIER	Cathy	OUI
RAYNARD	Christiane	OUI
BROCHE	Nicolas	OUI
FAUCUIT	Georges	OUI
COLOMB	Cathy	OUI
SOUTEIRAN	Floriane	OUI

		CCAS BRAHIC
MICHEL	Jean-Marc	OUI
LAPIERRE	Marie-Jeanne	OUI
COLOMB	Cathy	OUI

		CCAS CHASSAGNES
RIEU-FROMENTIN	Françoise	OUI
RICHARD	Annie	OUI

		CCAS NAVES
THIBON	Hubert	OUI
BRUEYRE	Jean-Louis	OUI
SOUTEIRAN	Floriane	OUI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions : Jean-Paul MANIFACIER avec procuration d'Arnaud FROMENT, Paulette CAREMIAUX) :

- **DESIGNE** les membres qui siégeront aux Conseils d'Administration des quatre CCAS les membres du Conseil Municipal désignés dans les tableaux ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Désignation des conseillers qui siégeront au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes (D2020-067)

Monsieur le Maire propose les membres du Conseil Municipal ci-dessous pour siéger au Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes :

MICHEL Jean-Marc	Titulaire
LAPIERRE Marie-Jeanne	Titulaire
RIEU FROMENTIN Françoise	Titulaire
THIBON Hubert	Titulaire
LAURENT Josy	Titulaire

M. MANIFACIER demande à ce que la minorité soit représentée car sous la dernière mandature cela avait été le cas ; M. le Maire dit que les statuts du SISPEC ne le prévoient pas explicitement et qu'en conséquence, il maintient la proposition. Le vote donne le résultat suivant :

CONTRE : 3 (M. MANIFACIER avec la procuration de M. FROMENT, Mme CAREMIAUX)

POUR : 20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE** les conseillers qui siégeront aux Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes :

MICHEL Jean-Marc	Titulaire
LAPIERRE Marie-Jeanne	Titulaire
RIEU FROMENTIN Françoise	Titulaire
THIBON Hubert	Titulaire
LAURENT Josy	Titulaire

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Désignation des représentants au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche – SDE 07 (D2020-068)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune adhère au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07), à la fois pour les compétences obligatoires (électricité et gaz) mais aussi facultatives (éclairage public, maîtrise des énergies).

Les statuts modifié du SDE07 par arrêté préfectoral en date du 09 décembre 2014 et notamment l'article 6, prévoient que « Pour les communes urbaines de plus de 2000 habitants, 1 délégué titulaire pour 5000 habitants ou par tranche de 5000 habitants représentera la commune et 1 suppléant ».

Il propose donc Monsieur CAPIOD Thierry en qualité de délégué titulaire SDE 07 et Mme LAPIERRE Marie-Jeanne en qualité de déléguée suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** Monsieur CAPIOD Thierry en qualité de délégué titulaire SDE 07 et Mme LAPIERRE Marie-Jeanne en qualité de déléguée suppléante,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Désignation d'un référent au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze (D2020-069)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis l'instauration de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations), seules les communautés de communes et d'agglomération sont adhérentes au Syndicat Mixte AB Cèze.

Néanmoins, les enjeux sur lesquels travaille le Syndicat (protection contre les inondations, entretien des cours d'eau, gestion et partage de la ressource en eau, préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques) concernent directement les communes. Il a donc paru important aux élus du Syndicat de conserver un lien de proximité avec les élus. Pour cela il a été décidé de demander aux communes de désigner un référent.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme LAPIERRE Marie-Jeanne comme référente au Syndicat Mixte AB Cèze pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** Mme LAPIERRE Marie-Jeanne comme référente au Syndicat Mixte AB Cèze pour la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Désignation des délégués au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (D2020-070)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Il propose Françoise RIEU-FROMENTIN comme déléguée Titulaire et Floriane SOUTEIRAN comme déléguée Suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** Françoise RIEU-FROMENTIN comme déléguée Titulaire et Floriane SOUTEIRAN comme déléguée Suppléante.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Désignation de délégués dans différents organismes extérieurs et associations (D2020-071)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer différents délégués au sein d'organismes extérieurs et associations. Il propose les membres du Conseil Municipal suivants :

ORGANISME	MEMBRE	QUALITE
CNAS	LAURENT Josy	Elue
	LOUCHE Anne-Marie	Agent
SDEA	CAPIOD Thierry	Titulaire
NUMERIAN	LAPIERRE Marie-Jeanne	Titulaire
SMAM	RAYNARD Christiane	Titulaire
	GADILHE Sébastien	Suppléant
	FROMENT Arnaud	Titulaire
	ESCHALIER Cathy	Suppléante
DEFENSE	LAPIERRE Marie-Jeanne	Titulaire
MISSION LOCALE	RAYNARD Christiane	Titulaire
COLLEGE LEONCE VIELJEUX	RAYNARD Christiane	Titulaire
	LOPES MALTEZ Vera	Titulaire
RESIDENCE LE ROUSSILLON	ESCHALIER Cathy	Titulaire
	GADILHE Sébastien	Titulaire
ASSOCIATION LEOPOLD OLLIER	LAURENT Josy	Titulaire
	GADILHE Sébastien	Suppléant
OGEC SAINT JOSEPH	RAYNARD Christiane	Titulaire
	AUBANEL Jean	Titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** les membres du Conseil Municipal comme délégués des divers organismes extérieurs et associations, selon le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Décision modificative budgétaire budget principal (D 2020-072)

Mme Josy LAURENT propose la modification budgétaire suivante :

Chapitre – Article	Dépenses		Recettes	
	Baisse de crédits	Hausse de crédits	Baisse de crédits	Hausse de crédits
FONCTIONNEMENT				
022- Dépenses imprévues	455 666,47 €			
011 - 61523 Prestations de services		30 000,00 €		
Total 011 = 30 000				
012- 6411 Personnel titulaire		50 000,00 €		
012- 6413 Personnel non titulaire		20 000,00 €		

012- 6453 Cotisations caisses de retraite		30 000,00 €	
Total 012 = 100 000			
65 - 6531 Indemnités		17 000,00 €	
65- 6533 Cotisations de retraite		6 000,00 €	
65- 65541 Contributions		27 000,00 €	
Total 65 = 50 000			
66- 66111 Intérêts des nouveaux emprunts		2 500,00 €	
042 - 6811 Dotations aux amortissements		12 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement		261 166,47 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	455 666,47 €	455 666,47 €	
020- Dépenses imprévues	300 000,00 €		
021- Virement de la section d'investissement			261 166,47 €
040- 2041582 Dotations amortissements			12 000,00 €
276-276348 Créances sur chaufferie bois		50 000,00 €	
16- 1642 Rembst capital nouveaux emprunts		14 500,00 €	
23- 2313 - Tvx bâtiments nouvelle opération		235 500,00 €	
23-2315 Tvx voirie nouvelle opération		273 166,47 €	
TOTAL INVESTISSEMENT		273 166,47 €	273 166,47 €

L'excédent de 855 666,47€ provenant du résultat de fonctionnement 2019 a été affecté en dépenses imprévus pour 755 666,47 € et pour 100 000€ sur les travaux des tennis et boulodrome dans le budget primitif 2020.

M. MANIFACIER expose les raisons du désaccord de la minorité sur la répartition des sommes. Jean Paul Manificier dit que le budget a été voté en février. Il dit que la minorité votera contre car il entend suivre les règles fixées antérieurement : la première est la base du réalisé de l'année précédente en fonctionnement pour monter le budget.

Le service technique possède une épareuse et peut faire le débroussaillage. Pourquoi dépenser 30 000€ et faire appel à un service privé alors qu'on a un matériel important et performant ; on passe à un autre système, et l'état actuel des accotements, dû au confinement et à l'année particulière, est le même pour toutes les communes. La précédente mandature a travaillé en «service public» et non en «service privé».

Thierry CAPIOD dit : on charge le service public comme il était avant la crise du Covid, ce qui a amené un retard important, aussi on fait appel à un service privé pour le retard. L'épareuse sort tous les jours et les personnes privées qui interviendront se serviront juste d'une débroussaillieuse et ça aide pour avoir une commune plus propre plus rapidement.

Le personnel public sera payé donc ça revient au même.

Jean Paul Manificier dit qu'il compte 3 élus en plus qui touchent des indemnités par rapport à l'ancien conseil municipal. Marie-Jeanne Lapierre lui répond qu'il y a une seule personne en plus à cause de la parité. Le nombre d'élus indemnisés a augmenté, la part de chacun a diminué. La loi Marcelin s'applique à notre commune.

Chiffres du personnel : le seul qui avait évolué de 760 à 870000 -> 110 000€ de plus soit une augmentation de 14,5%. RIFSEEP nouvelle formule et on met en place la part variable. Après de longues discussions l'ancien Conseil avait attribué les primes au poste et non à la personne. Chaque catégorie a sa prime quelle que soit la personne qui a le poste. Augmentation du coût de la vie sur 2 ans de 3% + part variable 5%. Ce qui fait une augmentation de 8% pour le personnel. Cette DM prévoit 50 000€ pour des primes variables alors que l'ancien Conseil ne voulait pas les primes «à la tête du client» et n'était pas d'accord que ça évolue dans un autre sens. Le but de cette gestion était que la plus grosse part de l'excédent soit reprise en investissement.

Josy LAURENT dit qu'il faut une embauche d'1 personne 1/2 pour aider Marie Hélène. On en discutera en commission des Finances. On pense aussi aux personnes qui ont travaillé pendant la crise du Covid.

M. le Maire prend acte de ses remarques et demande de passer au vote.

Vote pour adopter la DM 1

Contre: 3 (M. MANIFACIER (procuration de M. FROMENT), Mme CAREMIAUX Abstentions : 0

Pour : 20

Le vote est acquis à la majorité

Occupation du Domaine Public : mesures exceptionnelles suite à la crise sanitaire et désignation d'un ou d'élus référents pour tous les marchés (D 2020-073)

1/ Mesures exceptionnelles à prendre suite à la crise sanitaire :

Partant du constat que toutes les communes font un geste au niveau de l'occupation du domaine public (ODP), le Conseil est informé qu'une réunion avec les commerçants est programmée vendredi à 15h pour connaître leurs attentes. La question est posée de savoir si la commune fait un geste au niveau de l'ODP. Mme Marie Jeanne LAPIERRE est d'accord.

M. Nicolas BROCHE dit que l'Association des Commerçants (AEVA) attend un geste des élus. En effet, les commerces sont beaucoup impactés, surtout ceux qui n'ont pas pu ouvrir, il n'y a pas d'égalité face à ça. Il faut que la commune fasse des propositions raisonnées et discute avec les commerçants avec intelligence et rigueur. En effet, suite à la proposition d'une possible extension des terrasses, certains agents ont alerté les élus sur les possibilités dans le cadre réglementaire : Marie Hélène BISCARAT, Christine DUMAS, Sylvain LABARE. Concrètement, on peut réduire les sommes d'ODP ou augmenter les terrasses au risque de ne pas respecter une équité entre commerces (problème juridique) Quel geste retenir ? Voir l'exemple d'Annonay ?

Agrandir les terrasses n'est pas un caprice mais une demande économique fondamentale pour leur activité. Possibilité de rajouter quelques tables mais pas sur les parkings ni sur les passages pour les piétons. Avec les mesures de contrôle de l'espacement des tables, chaises, etc., le nombre de clients est réduit. Peut-on combiner la réduction de la redevance avec la demande d'agrandissement ? Ou l'un ou l'autre ? Didier SAINT-ANDRE sera chargé de passer le message à tout le monde.

Jean Paul MANIFACIER n'est pas d'accord pour accorder l'Occupation du Domaine Public sur les places de stationnement. Sébastien GADILHE dit qu'il verra Didier SAINT ANDRE. La commission se réunira à la suite et fera une proposition au prochain conseil. Jean Paul MANIFACIER est peu favorable et dit que ce sera difficile de faire respecter les règles, problème d'égalité pour ces mesures. Il y a un fond de solidarité du département attribué aux communes (entre 40 et 50000€) pour venir en aide aux commerçants. Il serait plutôt partisan d'une diminution du tarif d'ODP pendant quelque mois plutôt que d'agrandir les terrasses. Il informe qu'au niveau de la Communauté des Communes, un trimestre de redevance a été enlevé de la facture des redevables. Une extension des terrasses sera très compliquée à gérer pour des soucis d'équité et quid de ceux qui ne paient pas depuis 2 ans ? L'ancien conseil voulait augmenter l'espace sur la Place Ollier, un seul commerçant a accepté.

Jean AUBANEL dit que l'ODP est un problème casse-tête et on ne prend pas en compte l'aspect sécuritaire. Il n'est pas judicieux d'occuper les places de parking (La Bourse est l'endroit le plus dangereux des Vans). Pour le rendez-vous de vendredi, au moins baisser la taxe d'ODP. Gérard GSEIGNER dit qu'on ne peut pas gérer les terrasses si les gens sont serrés ou pas, et à certains endroits on ne peut pas s'étendre. Difficile au point de vue équité. Il n'est pas d'accord sur l'occupation des places

de stationnement car une telle autorisation va créer un précédent. Jean Paul MANIFACIER dit qu'il est sur la même longueur d'onde. On ne peut agir que sur une exonération partielle et solliciter une aide du Département, sachant que la Communauté de Communes a prévu une ligne pour aider les commerçants.

Jean Marc MICHEL dit que si on fait de l'individualisme il sera difficile de s'en sortir. Il propose une exonération de la redevance ODP de 50 %. M. GSEGNER dit que les commerçants ont eu la possibilité de déposer un dossier pour des compensations de l'Etat ou de la Région. M. GADILHE propose de rencontrer le commerçants et de décider ensuite, ce qui est acté.

2/ Désignation d'un ou d'élus référents pour tous les marchés

Gérard GSEGNER expose le fonctionnement des marchés, et notamment du marché hebdomadaire, en précisant les difficultés et les contraintes à respecter : antériorité des commerçants non sédentaires, assiduité, etc... Il met l'accent sur le travail des employés communaux qu'il remercie, et précise qu'il ne souhaite plus s'occuper de cette activité. Jean Louis BRUEYRE et Vera LOPES MALTEZ sont d'accord pour être élus référents pour tous les marchés. Le Conseil leur souhaite bonne route !

Vera LOPES MALTEZ demande si on peut faire quelque chose pour les forains, peut être baisser le coût du mètre linéaire ? C'est compliqué, en plus ils vont dans d'autres marchés les autres jours et nous ne sommes pas les plus chers. M. GSEGNER propose également une exonération partielle pour la période de crise sanitaire pour ces commerçants non sédentaires.

En conclusion, la décision finale est reportée au prochain Conseil.

M. Jean-Louis BRUEYRE et Mme LOPES MALTEZ sont désignés par le Conseil Municipal pour être élus référents pour tous les marchés.

Informations et questions diverses :

M. le Maire informe le Conseil de toutes les décisions prises depuis le 18 février 2020, date du dernier Conseil

2020	041	03/03/2020	Extension électrique suite PC 00733420D0001
2020	042	03/03/2020	Réalisation de l'aménagement de la Rue du Temple : Avenant n°2 au contrat d'assistance et maîtrise d'œuvre.
2020	043	27/04/2020	DIA-DPU VENTE BEAUMIER Jacques Section A n°3782
2020	044	04/05/2020	DIA-DPU VENTE SOUQUET-BRESSAND Yves et DURAND Madeleine Section A n°733-735
2020	045	06/05/2020	Emprunt LA BANQUE POSTALE ROUTE DE PAIOLIVE
2020	046	06/05/2020	Emprunt LA BANQUE POSTALE ACHAT MAISON OLLIER
2020	047	12/05/2020	DIA-DPU VENTE D'AMORE Monique Section A numéros 745-746-1627-1628-1629
2020	048	14/05/2020	Adhésion au service de remplacement CDG 07
2020	049	22/05/2020	DIA-DPU VENTE CHESNOT Serge Section 043AB numéros 194-651
2020	050	26/05/2020	Remboursement d'une facture de gasoil a l'agent Joris ROYO DURAND
2020	051	26/05/2020	Remboursement honoraire suite visite médicale poids lourd à l'agent LAVIE Philippe
2020	052	26/05/2020	DIA-DPU VENTE SARL AGENCE TEISSIER Section A numéros 4253-4255
2020	053	26/05/2020	DIA-DPU VENTE TROGH/BERNARD/BERNARD Section 164A numéro 58
2020	060	03/06/2020	DIA-DPU VENTE PERRIER Edmond et MARTIN Jocelyne Section 164B numéros 969-970-971
2020	061	03/06/2020	DIA-DPU VENTE BESSON Jean-Claude et CHEVILLON Hélène Section A numéros 3882-4088-4086
2020	062	03/06/2020	DIA-DPU VENTE MARTIN Brigitte Section A numéro 1504
2020	063	03/06/2020	DIA-DPU VENTE LE PAPE Bruno Section 164B numéros 1215-1217-

Jean-Paul MANIFACIER fait observer que les élus représentants d'associations, pour des questions de déontologie, ne peuvent pas continuer à représenter l'association : il précise que pour lui ce n'est pas une obligation mais que c'est conseillé.

Fin de la séance à 22 h.

La secrétaire de séance,
Christiane RAYNARD.

